

Amiens

Le 2 septembre 2019.

Direction du fleuve et des ports

Poste central d'exploitation
Tél mobile : 06-74-83-60-69

AVIS

RIVIÈRE SOMME NATURELLE

COMMUNE D'AILLY SUR SOMME

INTERDICTION DE PRATIQUER UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE

Mesdames et messieurs les usagers de la rivière Somme naturelle sont informés :

- De la prolongation de l'interdiction de pratiquer toute activité nautique dans la rivière Somme naturelle entre le barrage (P.K. 101.583) et la confluence avec le canal de la Somme à l'aval de l'écluse d'Ailly sur Somme (P.K. 102.900) jusqu'au 31 octobre 2019.

Un arbre obstrue le libre passage des embarcations et présente un danger pour les activités nautiques. L'intervention d'une entreprise est programmée.

Le présent avis sera affiché au niveau du ponton de mise à l'eau des canoës à l'aval du barrage d'Ailly sur Somme. Un panneau de signalisation complétera cet avis.

Je vous demande de respecter cette interdiction.

Pour le Président du Conseil départemental
de la Somme et par délégation,

Le Directeur du fleuve et des ports
François BURY

